

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 20, le 16 juin 2016.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents :

- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, la secrétaire corporative par intérim
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2016-46

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Reporter le point 4ENV) 2 – Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable – Étude de vulnérabilité actuelle et anticipée des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et de Lévis en regard de la salinité

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2016

Résolution n° C-2016-47

Sur proposition de M Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2016.

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Règlement d'emprunt – Décaissement

Résolution n° C-2016-48

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté le règlement d'emprunt n° 2013-63 pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine;

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement prévoit que la somme totale de l'emprunt est décaissée en cinq (5) versements;

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De demander au ministre des Finances le versement pour la troisième année correspondant à la somme de 1 250 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Rapport annuel 2015

Résolution n° C-2016-49

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du dépôt du Rapport annuel 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

- De transmettre le Rapport annuel 2015 de la CMQ au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à chaque municipalité et MRC faisant partie de la CMQ.
- D'autoriser la diffusion du Rapport annuel 2015 de la CMQ sur le site Internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016
Responsable : Communications et planification

Adoptée

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1045 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la CUQ relativement à une zone inondable dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Résolution n° C-2016-50

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec :
 - Que le projet de règlement n° R.A.V.Q. 1045 modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) relativement à une zone inondable dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement RV-2015-15-04 modifiant le règlement RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis sur le schéma d'aménagement et de développement

Résolution n° C-2016-51

Sur proposition de M. Gilles Lehouillier, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement RV-2015-15-04 adopté par la Ville de Lévis.
- D'autoriser la secrétaire corporative par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.

- D'inviter la Ville de Lévis à poursuivre ses travaux de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur Saint-Grégoire (Boisé de la Chaudière) – Dossier n° 411862

Résolution n° C-2016-52

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion de 130,1 hectares de la Ville de Lévis no 411862 présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) aux fins d'un projet de camping haut de gamme et le développement d'un complexe d'activités sportives et récréatives d'envergure adjacent à ce projet dans le secteur de la pointe Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon.

CONSIDÉRANT que le développement d'un complexe récréatif et sportif d'envergure contribuerait positivement à l'offre touristique de la région métropolitaine de Québec.

CONSIDÉRANT que cette demande d'exclusion est conforme aux stratégies et objectifs du PMAD :

Sur proposition de M. Michel Patry, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'émettre une recommandation favorable sur la demande d'exclusion de la zone agricole provinciale de la Ville de Lévis totalisant 130,1 hectares dans le secteur de la pointe Saint-Grégoire, dossier CPTAQ n°411862, pour les fins spécifiques d'un projet de camping haut de gamme ainsi que le développement d'un complexe récréotouristique et sportif d'envergure.
- De transmettre copie du présent rapport décisionnel et de l'analyse complémentaire à la Commission de protection du territoire agricole ainsi qu'à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

État de situation et recommandations concernant le réseau cyclable d'intérêt métropolitain**Résolution n° C-2016-53**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de l'étude « État de situation et recommandations concernant le réseau cyclable d'intérêt métropolitain – février 2016 » réalisée par Vélo-Québec.
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre cette étude aux composantes et à la diffuser sur le site Internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Organisation et structuration**Résolution n° C-2016-54**

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à diffuser le document Organisation et structuration de la trame verte et bleue métropolitaine, révisé en mars 2016, auprès des composantes, des municipalités locales et sur le site Internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Avenant au protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**Résolution n° C-2016-55**

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et la secrétaire corporative par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un avenant au protocole d'entente intervenu entre la CMQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ pour la modification de la liste des projets de la Ville de Québec et la réaffectation de l'aide financière du parc le Repos de Saint-Joachim aux deux autres projets de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la prolongation de la durée de l'entente.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Protocoles d’entente CMQ - municipalités

Résolution n° C-2016-56

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- D’autoriser le président et la secrétaire corporative par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec à signer, dans le cadre du financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, des protocoles d’ententes à intervenir pour ces projets :
 - le parc riverain à L’Ange-Gardien (Municipalité de L’Ange-Gardien)
 - le quai de Sainte-Anne-de-Baupré (Ville de Sainte-Anne-de-Baupré)
 - le parc linéaire de la rivière du Berger (Ville de Québec)
 - le parc linéaire de la rivière Beauport (Ville de Québec)
 - la base de plein air de Sainte-Foy (Ville de Québec)
 - le parc riverain du Château-d’Eau (Ville de Québec)

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Dépôt du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles – Rive-Nord (PMGMR) modifié au MDDELCC

Résolution n° C-2016-57

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De transmettre au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles – Rive-Nord (PMGMR) modifié de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), conformément aux recommandations du comité d’orientation (suivi et révision du PGMR) de la CMQ, accompagné du rapport de la commission consultative.
- De transmettre ces documents à chaque MRC environnante.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016
Responsable : Environnement

Adoptée

Rapport de suivi 2015 du Plan de gestion des matières résiduelles (en vigueur depuis 2005) de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)

Résolution n° C-2016-58

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport de suivi 2015 faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (en vigueur depuis 2005) de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) et autoriser sa transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016
Responsable : Environnement

Adoptée

Projet d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2016-59

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la proposition du comité de réflexion sur l'avenir du projet d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'effet de maintenir le projet d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ selon les mêmes modalités de financement appliquées au projet pilote qui se terminera le 31 décembre 2016.;
- De demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec de maintenir le projet d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ selon les mêmes modalités de financement appliquées au projet pilote qui se terminera le 31 décembre 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 16 juin 2016
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 22 janvier 2016
- B) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 11 février 2016
- C) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la CMQ du 22 février 2016
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la CMQ du 7 mars février 2016
- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la CMQ du 15 mars 2016
- F) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la CMQ du 4 avril 2016
- G) Lettre du MAMOT pour l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire 2016-74 et du règlement 2016-76
- H) Lettre du MAMOT pour l'entrée en vigueur du règlement 2016-75
- I) 2016-04-13 – Lettre – MAPAQ – Aide financière Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
- J) 2016-04-27 – Lettre – MAPAQ – Modalité aide financière Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
- K) 2016-04-19 – Lettre – Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
- L) 2016-04-20 – Lettre - Mouvement citoyen contre le RCI 2016-74
- M) TCRQ – Vers un plan de gestion intégrée régionale pour la zone de Québec – avril 2016
- N) Lévis – Avis de conformité du PGMR
- O) MRC de Charlevoix – Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020
- P) MRC de Charlevoix – PGMR 2016-2020 – Rapport de la commission sur les consultations publiques
- Q) MRC de Portneuf - Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020
- R) MRC de Bellechasse – Avis de non-conformité du PGMR
- S) 2016-05-13 – CBJC - Mémoire de la CBJC sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada
- T) Note – Révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
- U) Note - Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires – Forum agricole et agroalimentaire
- V) Note – Fermeture de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale
- W) Note – Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable - État d'avancement des travaux
- X) Note – Demande de modification du RCI n° 2010-41 de la CMQ
- Y) Publications de la CMQ :
 - 2016-04-21 – Communiqué de presse : Règlement sur la protection des sources d'eau potable - D'importants assouplissements temporaires sont adoptés par la CMQ
 - 2016-05-13 – Bulletin de liaison

- 2016-05-13 – Communiqué de presse : Protection des sources d'eau potable – Le ministre autorise l'entrée en vigueur des règlements de la CMQ
- 2016-05-19 – Communiqué de presse : Projet Oléoduc Énergie Est – La CMQ rend public le mémoire qu'elle a déposé au BAPE

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2016-60

Sur proposition de M. Michel Patry, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions C-2016-46 à C-2016-60 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM